

Strasbourg, le 19 juillet 2018
[tpvs05f_2018.docx]

T-PVS(2018)5

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

38^e réunion
Strasbourg, 27-30 novembre 2018

**REUNION DU GROUPE RESTREINT D'EXPERTS DES
ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

20 avril 2018
Rome (Italie)

- RAPPORT DE LA REUNION-

*Document du Secrétariat
établi par la Direction de la Participation démocratique*

Le Comité permanent est invité à:

- Prendre note du rapport de la réunion du Groupe restreint d'experts des espèces exotiques envahissantes, le 20 avril 2018 à Rome (Italie);
- Prendre note des progrès dans le développement de nouveaux outils et orientations relatifs à la gestion et au contrôle des espèces exotiques envahissantes;
- Prendre note des propositions du Groupe pour les futures priorités d'activités et de méthodes de travail, y compris de date pour sa prochaine réunion.

1. BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA REUNION

M. Piero Genovesi, Directeur du Service italien de la Vie sauvage et Président du Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN, ouvre la réunion, souhaite la bienvenue aux participants et salue l'excellente coordination et les synergies développées au fil des ans entre le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN, la Convention de Berne et l'UE en matière de gestion et d'éradication des EEE. Il rappelle également les objectifs de la réunion : bilan des initiatives récentes de la Convention de Berne, échanges d'idées sur les activités futures envisageables et sur les possibilités de mesurer les progrès dans la mise en œuvre de divers outils et orientations élaborés ces dernières années et identification des moyens de préserver les synergies entre les divers acteurs.

M. Eladio Fernandez-Galiano, Directeur du Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine, rappelle également de nombreuses réalisations positives qui ont résulté des travaux du Groupe d'experts des EEE de la Convention ces 20 dernières années, notamment grâce à la forte mobilisation de plusieurs Parties à la Convention.

2. MISE EN ŒUVRE PAR LES ETATS DE LA STRATEGIE EUROPEENNE SUR LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les représentants des Parties présentes à la réunion sont invités à présenter les progrès réalisés au plan national depuis la dernière réunion plénière du Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes.

Le délégué de l'Autriche, M. Wolfgang Rabisch, indique que pratiquement toutes les activités des deux dernières années ont porté sur l'application du nouveau Règlement de l'UE sur les EEE. Il explique que son pays se heurte à des difficultés pour le mettre en œuvre, essentiellement parce que, au plan national, il n'y a pas de définition claire des responsabilités de chacun. Des juristes du pays ont tenté de clarifier les questions de responsabilité et de définir qui doit prendre en charge le coût de l'application du Règlement. Il insiste sur l'importance de fournir aux Etats membres un document d'orientation expliquant comment procéder pour la mise en œuvre, qui paye quoi, et obtenir des financements à cet effet.

Le représentant de l'Italie, M. Piero Genovesi, confirme que pour tous les pays membres de l'UE, l'application du Règlement communautaire est une priorité. Il manque toutefois un élément important dans cet instrument juridique : des méthodes et orientations non contraignantes permettant de comprendre comment en assurer la mise en œuvre pratique. Pour l'application du Règlement, l'Italie s'est dotée d'un nouvel instrument juridique entré en vigueur en février 2018. Le gouvernement fournit actuellement des orientations aux administrations régionales sur la manière de mettre en œuvre les outils, y compris l'organisation de réunions à l'intention des zoos, des aquariums, des services régionaux de l'environnement, les *carabinieri*, etc. Il collabore avec de nombreuses institutions pour expliquer comment sensibiliser la population aux problèmes que les EEE provoquent dans l'environnement et les informer sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Ainsi, des lignes directrices aux propriétaires privés de tortues ont été publiées pour leur rappeler qu'ils doivent conserver l'animal pendant toute la durée de sa vie, ne pas le libérer dans la nature ou l'échanger, l'empêcher de se reproduire, informer le ministère qu'ils le possèdent, etc.

Un problème majeur identifié en Italie est le niveau extrêmement faible de la prise de conscience du public, d'où la nécessité d'induire un changement de comportement des particuliers et de secteurs entiers d'activité. Un projet LIFE de l'UE tente actuellement de remédier à ce problème, notamment par une diffusion plus large de tous les Codes de conduite en italien, des messages à la télévision et à la radio et d'autres moyens d'information. Au cours des prochaines années, il sera important de donner de la visibilité aux bonnes pratiques développées les années précédentes suite à l'adoption des codes de conduite de la Convention de Berne et de faire le point sur une période de mise en œuvre du Règlement de l'UE.

Dernier aspect mais non le moindre, des experts d'Italie préparent actuellement une liste d'espèces préoccupantes à l'échelle du pays. Ce travail est régi par un mandat spécifique, avec l'organisation de plusieurs ateliers réunissant de nombreux experts et sociétés spécialisées dans

certaines espèces. Ces réunions permettront non seulement d'établir des listes de plusieurs centaines d'EEE, mais aussi de promouvoir la collaboration entre la communauté scientifique et d'autres institutions et organismes.

M. Eladio Fernandez-Galiano recommande aux pays membres de l'UE qui s'efforcent d'appliquer le Règlement de l'UE de s'inspirer des instruments d'application produits par la Convention de Berne, y compris des orientations sur la manière d'identifier les voies d'introduction au niveau national.

M. Ricardo Scalera, Représentant de Programme au Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN, fait observer que le financement est un problème essentiel. Les outils existent et couvrent tous les aspects du Règlement de l'UE. Ils ont été conçus par la Convention de Berne, mais également grâce à des financements LIFE. Ils sont toutefois éparpillés et peuvent être complètement contournés par les secteurs d'activité comme par les particuliers. De plus, les fonds LIFE de l'UE ne sont pas faciles d'accès. Le dernier appel LIFE a été lancé récemment et comporte deux étapes: 1) une note conceptuelle sur le projet et, uniquement s'il est sélectionné pour un financement 2) une proposition complète.

Le représentant de la Norvège et Président du Comité permanent de la Convention, M. Øystein Størkersen, souligne l'importance de mobiliser tous les secteurs dans la lutte contre la dissémination des EEE car, à lui seul, le secteur de l'environnement serait incapable de résoudre ce problème. Beaucoup d'activités et de nouvelles initiatives sont lancées au niveau sectoriel. Il est indispensable de mener une coopération étroite avec ces acteurs, d'analyser le volet socio-économique du problème des EEE et, dans la communication avec les différents acteurs de la société, d'adapter le message à chacun des publics.

Le représentant de l'Espagne, M. Juan Luis Rodriguez Luengo, évoque l'existence d'une réglementation spéciale sur les EEE au niveau du pays. Au cours des prochains mois, une liste préventive sera établie, sur la base d'une analyse de risque, pour les espèces considérées comme potentiellement envahissantes parce que qualifiées d'envahissantes dans d'autres pays.

Depuis 2011, les îles Canaries et les îles Baléares ont une réglementation spécifique assortie de listes établies spécialement pour ces territoires. Deux jours avant la réunion, le Parlement a approuvé un amendement à la réglementation sur les espèces présentant un intérêt pour la chasse, afin de retirer le Mouflon à manchettes de la liste. Par ailleurs, une liste préventive de 40-45 espèces a aussi été adoptée pour les îles Canaries. Un nouveau projet de réglementation est en cours d'élaboration pour les Canaries afin de mobiliser les chasseurs dans la lutte contre les chèvres et les moutons sauvages.

La représentante du Royaume-Uni, Mme Sarah Webster, indique que son pays concentre ses efforts sur cinq domaines spécifiques: 1) la stratégie et la législation ; 2) la prévention ; 3) les alertes précoces ; 4) le travail permanent d'éradication ; 5) les initiatives transversales et la recherche.

La mise en œuvre du Règlement de l'UE constitue également une priorité pour le pays, qui mène notamment des consultations sur les amendes et le régime de sanctions. Le pays envisage de s'orienter soit vers des sanctions pénales, soit vers une combinaison de sanctions, et travaille à l'élaboration d'une liste d'espèces envahissantes qui comprend déjà 10 des espèces les plus largement répandues. Il a également préparé des fiches d'identification des espèces à leur arrivée dans le pays, lors des contrôles aux frontières. Le nouveau Plan pour l'environnement de l'Angleterre pour les 25 prochaines années comporte également des objectifs EEE, dans son volet sur la prévention des risques biotechnologiques.

En matière de prévention, un plan d'action sur les voies d'introduction a été élaboré pour les zoos et les aquariums. Des groupes spécifiques préparent actuellement de nouveaux plans d'action pour la navigation de plaisance et la pêche récréative. Concernant l'alerte précoce, le pays prévoit de concevoir des plans de gestion des risques qui aideront à identifier les espèces prioritaires pour l'éradication, en collaboration avec d'autres pays. S'agissant de la réaction rapide pour les éradications, le pays prépare des plans d'urgence pour diverses espèces comme le Frelon asiatique. Dans le domaine transversal de la recherche et de la communication, des travaux sont en cours pour détecter rapidement les plantes aux frontières et pour mettre au point un contraceptif pour l'Ecureuil gris.

Mme Valentina Bastino, de la DG Environnement à la Commission européenne, insiste sur l'importance de concevoir de nouveaux outils au niveau national, comme le partage avec d'autres pays du matériel d'identification aux frontières.

Le représentant de la Norvège indique que son pays propose diverses possibilités de promotion des travaux d'éradication ou de lutte. En 2017, le Gouvernement de la Norvège a versé 1,3 millions d'euros à 19 de ses comtés pour financer des initiatives contre les EEE. Sur le plan législatif, une nouvelle interdiction de planter des arbres exotiques a été adoptée, tout comme l'interdiction générale d'importer tout organisme exotique, des bactéries aux espèces.

Sur le plan de la communication, les autorités s'efforcent de susciter l'intérêt du public en expliquant combien coûte l'éradication d'une espèce exotique envahissante. Des exemples d'espèces extrêmement nuisibles, comme la Limace espagnole ou le Chien viverrin, illustrent le message. Une récente étude menée en Norvège confirme que le public est désormais bien sensibilisé au problème. Un point intéressant ressort de l'étude : les particuliers ont même déclaré le montant qu'ils seraient disposés à payer pour l'éradication de la plupart des espèces exotiques envahissantes les plus connues.

Enfin, M. Piero Genovesi évoque les discussions en cours sur les possibilités de donner de la visibilité aux mesures mises en œuvre au plan national en Europe au cours d'une initiative conjointe CDB/UICN lors de la 14^e CdP à la CDB.

3. PROGRÈS DANS L'ÉLABORATION DE NOUVEAUX DOCUMENTS D'ORIENTATION

La Convention de Berne a récemment lancé la préparation de nouveaux outils destinés à accompagner et à soutenir les efforts des Parties contractantes pour prévenir et combattre la dissémination des EEE.

3.1 Orientations sur le commerce électronique et les EEE, par M. Andrea Monaco, Région du Latium

Le consultant chargé d'élaborer les orientations, M. Andrea Monaco, explique que le commerce électronique figure au nombre des principales voies d'introduction des EEE. Il présente son projet de plan de travail pour le document d'orientation afin de profiter des commentaires et des suggestions que les participants auraient sur le document. Il souligne que les possibilités de faire du commerce avec des organismes vivants ont fortement augmenté, car le commerce en ligne est peu réglementé et offre des opportunités de contourner les contrôles aux frontières, les réglementations et la complexité des marchés traditionnels.

Le consultant a débuté son travail dans les réseaux sociaux à la recherche de publicités pour le commerce électronique d'espèces vivantes et de signes d'une évolution dans les goûts des consommateurs afin de prévenir l'introduction des types d'espèces concernés. Il a ensuite trouvé des rapports intéressants ainsi que de la littérature « grise » sur le problème ; il envisage d'examiner et de sélectionner des études de cas, des lignes directrices et des bonnes pratiques susceptibles de figurer dans le document d'orientation. Le consultant prévoit aussi de réunir des informations quantitatives pour les besoins de l'orientation.

Les participants formulent les commentaires et suggestions suivants sur le document d'orientation:

- accorder une attention particulière au groupe cible du document. Il est important qu'une section du document énonce des recommandations aux opérateurs de l'Internet et, en particulier, aux grandes plateformes, qui tiennent normalement à la propreté de leur système ;
- suivre et examiner les travaux de l'OMC et de la FAO sur la question ;
- coordonner les travaux avec le contrat-cadre signé avec la Commission européenne pour les travaux actuellement menés par l'UICN, afin d'éviter les doublons ;
- prévoir une section sur les fondements juridiques nationaux disponibles (y compris la réglementation douanière, postale et sanitaire) exploitables pour prévenir ce commerce et l'arrêter aux frontières ;

- le problème des noms d'espèces est important et devrait, si possible, être traité.

Le Groupe conclut qu'un premier projet de l'Orientation sera diffusé pour commentaires et suggestions, et sera d'abord présenté lors de la réunion plénière du Groupe d'experts des EEE en 2019 avant sa présentation et son adoption au Comité permanent, en décembre 2019, avec la recommandation correspondante.

3.2 Communication et EEE, par Mme Camilla Orlandi, TIC MEDIA Art

La consultante chargée de soutenir l'élaboration d'un document d'orientation sur la communication et les EEE, Mme Camilla Orlandi, présente les grandes lignes du document. Il s'articulera autour de trois axes (mobilisation/sensibilisation/prévention), et son objectif premier sera d'orienter la mobilisation des autorités compétentes et des parties prenantes dans un processus dynamique pour répondre efficacement à la nécessité d'induire des changements positifs de comportement dans la population.

Le Groupe examine le projet de document d'orientation et formule les conclusions suivantes :

- le document devrait aussi traiter la question de la science populaire et de sa contribution, négative ou positive ;
- il convient également d'examiner comment s'adresser aux membres du public qui ne sont pas convertis ou concernés ;
- le document pourrait aborder la manière de gérer comment la société perçoit la mise à mort ou l'élimination des espèces envahissantes, animales ou végétales, comme l'Ecureuil gris en Angleterre.

4. MISE EN ŒUVRE DES CODES DE CONDUITE EXISTANTS OU NOUVEAUX ET SENSIBILISATION À CEUX-CI: COMMENT MESURER LES PROGRÈS

Le Groupe examine la nécessité de concevoir un mécanisme de suivi permettant de mesurer les progrès dans l'application des outils existants ou des nouveaux qu'élabore la Convention. Les avis et suggestions suivants sont formulés:

- faire la promotion des outils comme les Codes de conduite, en profitant d'occasions comme la prochaine réunion de la commission MS de l'UE ou de la commission sur les EEE de l'UE en juin ;
- la sensibilisation à l'outil doit tout particulièrement cibler les techniciens, les administrateurs et les experts juridiques chargés de préparer les lois sur le problème des EEE ;
- envisager une évaluation des points faibles et des lacunes dans l'application des Codes de conduite parce qu'elle pourrait s'avérer utile dans les efforts futurs de publicité et de visibilité des Codes ;
- encourager à nouveau la traduction des Codes dans des langues locales.

5. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT DE L'UE SUR LES EEE

La représentante de la Commission européenne fait rapidement le point sur les avancées dans la mise en œuvre du Règlement EEE de l'UE. Les plans d'action nationaux contre les voies d'introduction prioritaires (Art. 13.2 du Règlement) sont attendus avant le 14 juillet 2019.

6. IDENTIFIER LES SYNERGIES ENTRE LE GROUPE D'EXPERTS DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET LE GROUPE D'EXPERTS DES AMPHIBIENS ET REPTILES: PATHOGENES POUR LA VIE SAUVAGE ET EEE

Le Groupe est invité à discuter des synergies envisageables entre le Groupe d'experts des EEE et celui sur la sauvegarde des amphibiens et des reptiles, par le biais de ce dernier groupe d'experts. La question de pathogènes exotiques et de leurs retombées négatives sur l'herpétofaune indigène était au cœur des travaux de ce groupe d'experts ces dernières années.

Le Groupe convient que la question des pathogènes n'intéresse pas seulement le secteur de l'environnement (c'est également un problème de santé animale et humaine traité par le secteur agricole et ne concerne pas uniquement l'herpétofaune) ; le sentiment général des participants est qu'elle devrait être examinée. Il est d'autant plus urgent d'agir que les pathogènes sont, de loin, les organismes exotiques les plus importants et qu'ils menacent à la fois la vie sauvage et les humains.

Considérant les diverses facettes de la question, le Groupe note qu'un problème essentiel est le profond manque de connaissances sur les pathogènes de la vie sauvage en général et la nécessité d'intensifier la coopération et la coordination des efforts entre les experts des amphibiens et les spécialistes des EEE. De plus, face au nombre important de pathogènes et de groupes d'espèces concernés, il existe une confusion sur ce qui est exotique et ce qui est endémique, la manière de gérer les espèces qui deviennent des vecteurs ou de contrôler les animaux réintroduits, etc. Il faut travailler pour lever ces incertitudes et les malentendus.

Le Groupe a fait les propositions suivantes:

- la création d'un groupe d'experts spécifique chargé d'étudier les lacunes en matière de connaissances, de science, de législation, etc. et de clarifier les mesures à prendre ;
- un tel groupe pourrait concentrer son attention sur les espèces exotiques porteuses d'une maladie exotique et analyser les orientations existantes sur les pathogènes de la vie sauvage véhiculés par des espèces introduites ;
- intensifier la coordination et la communication entre les spécialistes des EEE et le Groupe d'experts correspondant dans ses travaux sur l'herpétofaune, mais aussi avec d'autres communautés et secteurs ;
- remédier chez les chercheurs à la prise de conscience insuffisante du risque de disséminer des maladies, informer sur les risques et expliquer ce qu'il convient de faire et de ne pas faire.

7. AUTRES POINTS D'INTÉRÊT

L'idée d'une classification des EEE en fonction de leur impact sur l'environnement a été présentée à la CDB par le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN. Ce Groupe proposera d'intégrer la question des EEE à la stratégie post-2020 et dans les objectifs de la CDB, qui sont actuellement à l'étude, en travaillant sur trois axes : 1) les modalités de la prévention, 2) la gestion des espèces et 3) les indications géographiques. Il propose également d'inscrire des objectifs chiffrés, et pas seulement qualitatifs, dans la stratégie post-2020 de la CDB. Comme la CDB concentre actuellement ses efforts sur la diversité biologique et le développement durable, elle s'intéresse également à l'évaluation socio-économique de l'impact des EEE.

Le représentant de l'Espagne annonce que son pays étudie actuellement le problème des espèces exotiques dangereuses pour les personnes. Une nouvelle loi espagnole sur les animaux menacés, en cours d'examen, devrait inclure une liste d'espèces exotiques dangereuses pour l'homme.

8. POSSIBILITES D'ACTIVITÉS FUTURES

Les points suivants ont été examinés :

- faire connaître les Codes de conduite existants et les faire traduire dans les langues locales ;
- évaluer les points faibles et les lacunes dans la mise en œuvre des Codes de conduite ;
- la biosécurité et les pathogènes en lien avec les EEE ;
- les méthodes de lutte contre les plantes envahissantes.

9. PROCHAINE RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS

Le Secrétariat rappelle que la prochaine réunion programmée du Groupe d'experts devrait se tenir au printemps 2019.

10. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Annexe 1

Strasbourg, le 11 avril 2018

T-PVS/Agenda(2018)3

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Réunion du Groupe restreint d'experts des espèces exotiques envahissantes

20 avril 2018 (9h00 – 18h00)

Rome (Italie)

Palazzo Cenci-Bolognetti, Piazza delle Cinque Scole, 23, Rome 00186, Italie

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et ouverture de la réunion

[T-PVS(2017)12 – Report of the 12th meeting of the Group of Experts on Invasive Alien Species]

2. Mise en œuvre par les Etats de la Stratégie européenne sur les espèces exotiques envahissantes – Rapports oraux par les Parties à la Convention

3. Progrès dans l'élaboration de nouveaux documents d'orientation

3.1 Orientations sur le commerce électronique et les EEE, par M. Andrea Monaco, Région du Latium

3.2 Communication et EEE, par Mme Camilla Orlandi, TIC MEDIA Art t

4. Mise en œuvre des codes de conduite existants ou nouveaux et sensibilisation à ceux-ci: comment mesurer les progrès – discussion

5. Progrès dans la mise en œuvre du Règlement de l'UE sur les EEE

6. Identifier les synergies entre le Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes et le Groupe d'experts des amphibiens et reptiles: pathogènes pour la vie sauvage et EEE – discussion

[T-PVS/Inf(2015)20 – Priorities for conservation of amphibians and reptiles in Europe]

7. Autres points d'intérêt

➤ Classement des EEE par leur impact environnemental

➤ Espèces exotiques dangereuses pour les populations

8. Possibilités d'activités futures

9. Prochaine réunion du Groupe d'experts

10. Questions diverses